

COMMUNE DE VOID-VACON

**L'an deux mil dix-sept, le dix-huit janvier à 20h30**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel

**Absent avec pouvoir :** Monsieur HENRY Christophe donne pouvoir à Monsieur LANOIS Vincent

**Absents sans pouvoir :** Madame BERTIN Sabine et Madame PINTAURI Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DE PRA Catherine a été élue **secrétaire**.

**Date de convocation :** 11 janvier 2017

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 20/01/2017 et affiché le compte-rendu de cette séance le 20/01/2017
--

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016
- Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la commune – exercice 2017
- Avis sur le transfert automatique de la compétence PLU à l'Intercommunalité
- Avenant à la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance collective des risques statutaires 2016/2017
- Mandat au centre de gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe
- Renumerotation du chemin de Faucompierre
- Renumerotation de la rue des Moulins
- Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité
- Adoption des statuts de l'EHPAD Vallée de la Meuse
- Désignation des représentants du Conseil Municipal à l'EHPAD Vallée de la Meuse
- Désignation d'une personne en fonction de sa compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale pour l'EHPAD Vallée de la Meuse
- Approbation du programme d'actions forestier 2017
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 17-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2017**

La collectivité va voter le budget primitif 2017 en avril 2017.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 doit se faire selon les limites des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2016+Décisions modificatives)	Ouverture anticipée des <u>maximale</u> crédits d'investissement en 2017
20 - Immobilisations incorporelles	13 000,00	3 250,00
21 - Immobilisations corporelles	264 500,00	66 125,00
23- Immobilisations en cours	1 821 800,00	455 450,00
<b>Total</b>	<b>2 099 300,00</b>	<b>524 825,00</b>

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits mentionnés ci-dessous :

20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00
21- Immobilisations corporelles	65 000,00
23- Immobilisations en cours	400 000,00
<b>Total</b>	<b>467 000,00</b>

**Délibération n° 17-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2017 (suite)**

Elle propose la répartition des crédits d'investissement par articles à ouvrir par anticipation sur 2017 comme suit :

**Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : 2 000,00 €**

Article 2033 – *Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion* : 2 000,00 €

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 65 000,00 €**

Article 2111 - *Terrains nus* : 5 000,00 €

Article 2118 – *Autres terrains* : 5 000,00 €

Article 2121 : *Plantations d'arbres* : 2 000,00 €

Article 2135 - *Installations générales, agencements, aménagements des constructions*: 15 000,00 €

Article 2152 – *Installations de voirie* : 5 000,00 €

Article 2158 – *Autres installations, matériel et outillage techniques* : 17 000,00 €

Article 21578 – *Autre matériel et outillage de voirie* : 3 000,00 €

Article 2184 – *Mobilier* : 10 000,00 €

Article 2188 – *Autres immobilisations corporelles* : 3 000,00 €

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 400 000,00 €**

Article 2313 – *Constructions* : 300 000,00 euros

Article 2315 – *Installations, matériels et outillages techniques* : 100 000,00 euros

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits mentionnés ci-dessus.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 17-02 : Avis sur le transfert automatique de la compétence PLU à l'Intercommunalité**

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment son article 136,

**Considérant que** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit un transfert de plein droit de la compétence de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi, soit à compter du 27 mars 2017,

**Considérant que** ce transfert est de plein droit sauf minorité de blocage de 25% des communes représentant 20% de la population totale des communes concernées, intervenue dans les trois mois précédant la date de promulgation de ladite loi,

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal sur le transfert automatique de la compétence PLU à l'Intercommunalité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **refuse à l'unanimité** des membres présents ou représentés le transfert de la compétence PLU à la communauté de Commune de Commercy – Vaucouleurs – Void.

**Délibération n° 17-03: Avenant à la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance collective des risques statutaires 2016-2017**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé lors de sa séance du 16 décembre 2015 la signature de la convention avec le Centre de Gestion de la Meuse d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance collective des risques statutaires 2016-2017 avec un taux de 7,06% pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

Or, le taux qui était applicable pour cette catégorie de personnel était de 7,08% (erreur de frappe dans le projet de délibération).

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Meuse d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance collective des risques statutaires 2016-2017 avec le bon taux de 7,08% pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

Après délibération, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés la signature de l'avenant à cette convention.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 17-04: Mandat au Centre de gestion de la Meuse pour la mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal:

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Elle précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

**Décide :**

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :

- régime du contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 4 ans
- catégorie de personnel à assurer :
  - agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
  - agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre.
- seuil d'entrée sans condition dans le contrat : 50 agents
- services complémentaires : à définir par le Centre de Gestion.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

**Délibération n° 17-05 : Renumerotation du chemin de Faucompierre**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renuméroter le chemin de Faucompierre étant donné que certaines parcelles ne sont pas numérotées.

Madame le Maire propose de numéroté les parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée BC 193 portera le numéro 2 bis
- La parcelle BD 67 portera le numéro 4
- La parcelle BD 75 portera le numéro 6

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

- **accepte** cette nouvelle numérotation chemin de Faucompierre
- **charge** le Maire du numérotage des immeubles,
- **décide** de l'achat et la pose des numéros et de l'inscription des crédits au budget

**Délibération n° 17-06 : Modification de la numérotation rue des Moulins**

Dans le cadre de mesures d'ordre et de police générale, Madame le Maire sollicite la numérotation de voirie pour quatre habitations qui étaient auparavant composés de deux immeubles dans la rue des Moulins.

Elle propose la numérotation suivante :

- la parcelle BH 126 portera le numéro 3
- la parcelle BH 131 portera le numéro 5
  
- la parcelle BH 521 portera le numéro 1
- la parcelle BH 522 portera le numéro 1 bis.
- 

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Accepte** cette numérotation,
- **Charge** le Maire du numérotage des immeubles,
- **Décide** de l'achat et la pose des numéros

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 17-07 : Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité**

Madame le Maire expose que dans le cadre de la dématérialisation des procédures, un certain nombre de partenaires sont susceptibles de mettre en place des sites sécurisée en ligne pour effectuer des opérations de déclaration et, en cas d'accord avec la paierie, de télépaiement, tels que le Fonds de Solidarité pour la contribution de solidarité de 1%.

L'utilisation de ce site est entièrement gratuite. Il permet de réaliser l'ensemble des opérations de déclarations liées à la contribution de solidarité de 1% et de mettre en paiement dès acceptation par le comptable public. Il contribue à la rationalisation des échanges, à la diminution du recours à l'utilisation du papier et à la simplification des démarches.

Pour pouvoir utiliser ce site, une convention pour la télédéclaration et le télépaiement est proposé pour signature entre le comptable public, l'organisme et la collectivité. Le comptable public est d'accord pour mettre en œuvre et signer cette convention.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide d'autoriser à l'unanimité** des membres présents ou représentés le Maire à signer la convention pour la télédéclaration et le télépaiement pour les opérations liées au Fonds de solidarité pour la contribution de solidarité de 1%.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 17-08 : Adoption des statuts de l'EHPAD Vallée de la Meuse**

Madame Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été créé l'EHPAD Vallée de la Meuse issu de la fusion des EHPAD de Vaucouleurs et de Void-Vacon.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les statuts de l'EHPAD Vallée de la Meuse.

**Vu** l'article R 315-1 Du Code de l'Action sociale et des familles,

**Vu** les statuts de l'EHPAD Vallée de la Meuse,

Après délibération, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés les statuts de l'EHPAD Vallée de la Meuse joint en annexe.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 17-09 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'EHPAD Vallée de la Meuse**

Madame le Maire fait connaître qu'il y a lieu de désigner trois membres titulaires (dont le Maire) et les deux membres suppléants issus du Conseil Municipal et siégeant au Conseil d'Administration de l'EHPAD Vallée de la Meuse.

Après appel à candidatures, Madame le Maire annonce les noms des candidats :

- Membres titulaires : Jean-Paul LHERITIER et Joël GRISVARD
- Membres suppléants : Emmanuelle LANG et Alain GAUCHER

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **décide** de désigner, outre Mme Sylvie ROCHON, Maire, en qualité de délégués titulaires les personnes suivantes: Jean-Paul LHERITIER et Joël GRISVARD
- **décide** de désigner en qualité de délégués suppléants les personnes suivantes : Emmanuelle LANG et Alain GAUCHER

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 17-10 : Désignation d'une personne en fonction de sa compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale au Conseil d'Administration de l'EHPAD Vallée de la Meuse**

Madame le Maire fait connaître qu'il y a lieu de désigner une personne en fonction de sa compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale au Conseil d'Administration de l'EHPAD Vallée de la Meuse.

Elle indique qu'il convient de désigner pour cette fonction un membre titulaire et un membre suppléant.

Madame le Maire propose de désigner les personnes suivantes, celles-ci ayant déjà été désignées au sein de l'ancien conseil d'administration de la maison de retraite de Void-Vacon :

- Membre titulaire : M. GILBERT François-Xavier
- Membre suppléant : Mme FROMONT Yvette

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- **décide** de désigner en qualité de membre titulaire : M. GILBERT François-Xavier
- **décide** de désigner en qualité de membre suppléant : Mme FROMONT Yvette



## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 17-11 : Approbation du programme d'actions forestier 2017**

Madame BOKSEBELD Virginie, adjointe à la forêt, présente le programme d'actions 2017 proposé par l'Office National des Forêts et présenté à la commission forêt qui s'est réunie le 17 janvier dernier. Elle précise que les travaux proposés par l'ONF étaient évalués à 29 870,00 € HT et que suite à la réunion, la commission « Forêt » a proposé de supprimer ou de reporter des actions dans le but de faire des économies ce qui a ramené le montant à 13 773,00 € HT.

Madame le maire propose de valider le programme d'actions 2017 retenu par la Commission « Forêt » et s'élevant à 13 773,00 € HT.

Après délibération, **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le programme des travaux tel que présenté par Madame BOKSEBELD Virginie pour un montant retenu de 13 773,00 € HT.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► **Marché de service:** Etude géotechnique de conception – Phase avant-projet attribuée à la société GEOTEC pour le chantier futur local consacré au Fardier pour un montant de 1 520,00 € HT

► **Marché de Travaux:** signature de l'avenant n°1 concernant le lot n°5 « Menuiserie extérieure/Serrurerie» concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau d'un montant de 7 537,00 € HT représentant une plus-value de 8,95% faisant passer le marché de 84 184,00 € HT à 91 721,00 € HT (notamment pour fourniture et pose d'un garde-corps en aluminium laqué au lieu de celui prévu initialement + pose boîte aux lettres)

► **Marché de fourniture:** Fourniture de lampe d'éclairage public attribuée à la société SET pour un montant global de 1 888,20 € HT

► **Marché de Travaux:** Réparation du tractopelle confiée à la société SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 498,22 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

► Marché de travaux: Travaux supplémentaires pour la restauration de la fresque de l'Eglise Notre-Dame (murs et plafond) confiés à l'ATELIER CLAUDE DUSSART pour un montant de 600,00 € HT, soit un montant cumulé de 4100,00 € HT

► Marché de travaux: Installation d'une alarme à la salle du fond de l'école maternelle confiée à la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 154,75 € HT

► Marché de travaux: Maintenance des équipements campanaires des églises communales pour 3 ans confiée à la SARL FRANCOIS CHRETIEN pour un montant de 325,00 € TTC/an

► Marché de fourniture: Installation d'une réceptrice avec cardans de transmission et de 2 moteurs de volée de cloches confiée à la SARL FRANCOIS CHRETIEN pour un montant de 3 406,00 € HT

► Marché de fourniture: Remplacement du mitigeur thermostatique à la salle J.L GILBERT confiée à la SARL LHERITIER pour un montant de 989,22 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture de mobilier pour la nouvelle BCD de l'école élémentaire confié à la société WESCO pour un montant de 4 957,32 € TTC (tables et chaises), à l'UGAP pour un montant de 309,56 € TTC (bancs) et la société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 388,33 € TTC (Tableau)

► Marché de fourniture: Installation de 7 antivirus à la Mairie, licences de 3 ans (serveur + 6 postes informatiques) attribuée à la société NEOEST pour un montant de 447,60 € TTC

► Acceptation de la résiliation du bail du 10 Rue Notre-Dame RDC conclu avec M. Luc JOURDAN à compter du 11 décembre 2016 et restitution de la retenue de garantie de 506 euros

► Signature du bail pour 3 ans avec M. Antoine DIDIER pour le logement du 10 Rue Notre-Dame RDC à compter du 15 décembre 2016 pour un loyer mensuel de 506 euros (dépôt de garantie de 506 euros)

► Signature du bail pour 3 ans avec Mme LUNIAUD Marie-Thérèse pour le logement n°1 (F4 duplex) du 37 Rue Louvière à compter du 20 décembre 2016 pour un loyer mensuel de 580 euros (dépôt de garantie de 580 euros)

► Signature du bail pour 3 ans avec Mme LAPOILE Emmanuelle pour le logement n°3 (F3 1<sup>er</sup> étage) du 37 Rue Louvière à compter du 27 décembre 2016 pour un loyer mensuel de 440 euros (dépôt de garantie de 440 euros)

► Marché de travaux : Signature de l'avenant n°2 du lot n°8 « Electricité » concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON de 1 185,00 € HT représentant une plus-value cumulé avec l'avenant n°1 de 30,60 % faisant passer le marché de 21 995,00 € HT à 28 725,00€ HT. (Avenant n°2 qui concerne l'ajout d'un sèche-mains électrique + l'installation d'une sonnette sans fil, pose d'un bouton d'appel à l'entrée du portail et d'un carillon dans le couloir entre les 2 classes dans le bâtiment B)

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

► Marché de travaux : Signature de l'avenant n°1 du lot n°5 « Menuiserie intérieure » concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON de 981,15€ HT représentant une plus-value de 5,45 % faisant passer le marché de 17 999,50 € HT à 18 980,65 € HT. (Travaux en plus-value pour la fabrication et pose de meubles en panneaux stratifiés pour la salle d'activités BCD).

► Marché de fourniture: Fourniture de petit matériel pour le service technique (meules et lames) confié à la SARL BERNER pour un montant de 203,38 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture d'un poteau en bois pour le parcours de santé confiée à la société IMAJ pour un montant de 180,00 € TTC

► **ACHAT CONCESSION CIMETIERE ANNEE 2016**

NOM PRENOM	DATE ACHAT	CIMETIERE	DUREE	PRIX
Alain GAUCHER	01/04/2016	VOID	50	80,00
Corinne MENEY	06/06/2016	VOID	30	50,00
Christian BISSON	08/07/2016	VOID	30	50,00
Jean-Paul LHERITIER	04/08/2016	VOID	PERPETUELLE	200,00
David MATHIEU-PETRONIN	21/09/2016	VOID	50	80,00
Marcel HART	05/04/2016	VACON	30	50,00
Nestor MAHUMBA	20/09/2016	VACON	PERPETUELLE	200,00

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

**Questions diverses**

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40**

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016**

**Délibération n° 17-01** : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2017

**Délibération n° 17-02** : Avis sur le transfert automatique de la compétence PLU à l'Intercommunalité

**Délibération n° 17-03** : Avenant à la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance collective des risques statutaires 2016-2017

**Délibération n° 17-04** : Mandat au Centre de gestion de la Meuse pour la mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires

**Délibération n° 17-05** : Renumérotation du chemin de Faucompierre

**Délibération n° 17-06** : Modification de la numérotation rue des Moulins

**Délibération n° 17-07** : Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

**Délibération n° 17-08** : Adoption des statuts de l'EHPAD Vallée de la Meuse

**Délibération n° 17-09** : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'EHPAD Vallée de la Meuse

**Délibération n° 17-10** : Désignation d'une personne en fonction de sa compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale au Conseil d'Administration de l'EHPAD Vallée de la Meuse

**Délibération n° 17-11** : Approbation du programme d'actions forestier 2017

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	<b>Procuration à Vincent LANOIS</b>
Sabine BERTIN	<b>Absente</b>
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	<b>Absent</b>
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	